



Crouslogement

Bien se loger pour  
mieux s'envoler



# Lokaviz.fr

Consultation et dépôt gratuits  
d'annonces de logements étudiants  
chez des particuliers

## #1Jeune1Logement



### Moins de 30 ans ?

Pas-de-Calais habitat  
facilite l'accès à ton  
premier logement avec  
une solution tout compris.

Plus d'ouverture de  
compteur, une seule  
facture pour tout : loyer  
et charges, y compris l'eau  
l'électricité et le chauffage !

### Un loyer sans surprise !

◆ [contact@1jeune1logement.fr](mailto:contact@1jeune1logement.fr)

◆ [1jeune1logement.fr](https://www.1jeune1logement.fr) 





Trouver un logement lorsqu'on est jeune relève souvent du parcours du combattant.

Ce guide, élaboré en concertation avec différents acteurs du logement en région, a pour objectif de faciliter votre installation et de vous aider dans votre quotidien de locataire.

Que vous soyez étudiant, salarié, stagiaire, apprenti ou demandeur d'emploi, il vous apporte une première réponse et vous oriente vers le partenaire le plus adapté à votre profil et votre demande.

En complément de ce guide, vous pouvez vous adresser aux professionnels du Réseau Information Jeunesse Hauts-de-France, présents sur tout le territoire. Ils vous accueillent et vous informent sur toutes les questions liées à votre recherche d'un logement.

Des offres de logements sont également consultables toute l'année sur **ij-annonces.fr**, le portail de petites annonces du CRIJ Hauts-de-France.

Bonne chance dans votre recherche.

**L'équipe du CRIJ Hauts-de-France**

Suivez le picto  et repérez au fil des pages tous les services proposés par le réseau Information Jeunesse.

logement étudiant / jeune actif  
**LOOS**

à partir de  
**517 €**  
APL à déduire

PAS DE FRAIS DE DOSSIER



ASSOCIATION  
**fac-habitat**

INFORMATION  
**01 64 11 14 07**

RESERVATION  
**fac-habitat.com**

Photo condition

La marque référence  
de l'édition publicitaire

  
**CONNECT**  
CURSUS

PRINT & DIGITAL

**Agence Nord (Rouen) :**

Tél. 02 32 96 31 31

Fax. 02 32 96 31 30

**Agence Centre (Bourges) :**

Tél. 02 48 20 58 57

Fax. 02 48 20 58 62

Dépôt légal 3<sup>e</sup> trimestre 2020 - N°96-16

[www.connect-comtogether.com](http://www.connect-comtogether.com)

**CONNECT**  
est une marque PYGMA



**JEUNE DE -30 ANS,  
DES SOLUTIONS GRATUITES  
POUR VOUS LOGER**

**LOGEMENT**

**GARANT**

**CAUTION**

**NOUVEAU**

**PRIME À LA  
MOBILITÉ...**

**AYEZ LE RÉFLEXE  
ACTION LOGEMENT !**

[actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)

**ActionLogement** 

Mai 2020 - [estodphtoc.com](http://estodphtoc.com) - Action Logement Services - SAS au capital de 20.000.000 d'euros  
Siège social : 19, 21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 804 541 148 RCS Paris - Ades soumises à conditions  
Consultez [actionlogement.fr](http://actionlogement.fr) - Document non contractuel

<b>Préparer sa recherche</b>	<b>6</b>
Définissez vos besoins	6
Faites du repérage	6
<b>Connaître les aides</b>	<b>8</b>
Les aides de la CAF	8
Dépôt de garantie	10
Cautions	10
Mobilité professionnelle	12
<b>Trouver son logement</b>	<b>14</b>
Location dans le privé	14
Logement social (HLM)	15
Partager son logement (colocation...)	16
Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs...)	19
Hébergement de courte durée	22
<b>Visiter un logement</b>	<b>24</b>
Premier contact efficace	24
Votre fiche visite	26
<b>Connaître ses droits</b>	<b>28</b>
Tout sur le bail	28
Préavis et congés	29
État des lieux	30
Dépôt de garantie	30
Loyer et charges	31
S'informer/se défendre	32
<b>Emménager – Déménager</b>	<b>34</b>
Check-list des formalités	34
<b>Carnet d'adresses</b>	<b>36</b>
<b>Le CRIJ et le Réseau Information Jeunesse en Hauts-de-France</b>	<b>42</b>

# PRÉPARER SA RECHERCHE

## Définissez vos besoins

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? proche des commerces ? desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt(e) à faire (surface, lieu, environnement...)?

## Faites du repérage

En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repérerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux. Train, bus, tram... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun. S'organiser avant toute visite permet de ne pas passer à côté d'une opportunité !

### CONSEILS

- créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p.26) ;
- préparez votre dossier de candidature pour le propriétaire en plusieurs exemplaires (voir p. 25 et 26) ;
- informez-vous sur les prix des loyers : [www.observatoires-des-loyers.org](http://www.observatoires-des-loyers.org)



## ÉVALUEZ VOTRE BUDGET

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourse	€	<b>Charges du logement</b>	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation	€
> Indemnités service civique...	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Prestations CAF (logement, prime d'activité, RSA)	€	> Abonnements téléphone/internet	€
> Autres aides au logement (Action Logement, Région...)	€	> Contribution à l'audiovisuel public (cf. p. 31)	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
		<b>Autres charges</b>	
		> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture	€
		> Épargne	€
<b>Total</b>	€	<b>Total</b>	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois !)

Autres dépenses à prévoir	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
<b>Total</b>	€

## En savoir +

Calculateur de budget simplifié :

[www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple](http://www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple)



# CONNAÎTRE LES AIDES

## Les aides de la CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires: décence du logement (superficie d'au moins 9 m<sup>2</sup>, confort minimum, conformité aux normes de sécurité); quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

### EN COLOCATION

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

## Estimation du montant

Votre aide est calculée en fonction de votre situation familiale, de votre logement, de vos revenus et de votre lieu de résidence. Vous pouvez l'estimer sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**Le site de la CAF est le seul habilité** à estimer le montant de votre aide qui pourra varier si votre situation ou vos ressources changent.

### MOINS DE 21 ANS?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

## Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants:

- votre contrat de location (bail);
- vos revenus;
- votre RIB;
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur Caf d'appartenance;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société;
- le montant du loyer et des charges.

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.



## Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement versé 2 mois après la demande. Le 5 de chaque mois, l'allocation est versée, selon les cas, au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

### ÉTUDIANTS

Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1<sup>er</sup> juillet.

Plus d'informations sur :

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
[www.facebook.com/cafallocationsfamiliales](https://www.facebook.com/cafallocationsfamiliales)

### AIDES À LA MOBILITÉ DU CROUS :

- 500 pour les futurs étudiants déjà boursiers s'inscrivant hors de leur académie de résidence (aide Parcoursup).
- 1 000 pour les étudiants boursiers débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur :  
[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

## LE PETIT DICO DE L'IMMO

### • Bailleur

Propriétaire proposant un logement à la location.

### • Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

### • Charges

Charges mensuelles (eau, électricité, gaz).

Charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

### • Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

### • Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

### • Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

### • DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Estimation de la performance énergétique du logement.



## Dépôt de garantie

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'Avance Loca-Pass.

### Avance Loca-Pass

Mise en place par Action logement, l'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, d'un montant de 1200 maximum, s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, qu'ils soient salariés (sauf titulaires du secteur public), en formation professionnelle, demandeurs d'emploi, étudiants boursiers ou étudiants salariés.

Vous remboursez ensuite Action logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

**Demande en ligne** (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

rubrique Louer

## Caution

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez sans doute bénéficier de la garantie Visale.

### Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire. Action logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...**

La garantie Visale s'adresse à TOUS les jeunes de moins de 30 ans, quelle que soit leur situation.

#### EN ALTERNANCE ?

Certaines régions mettent en place des aides spécifiques pour les jeunes en alternance. Pour plus d'informations :

[www.alternant.actionlogement.fr](http://www.alternant.actionlogement.fr)



Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € CC (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation (au maximum 36 mois de loyers impayés dans le parc privé et 9 mois dans le parc social, les résidences étudiantes, Crous ou Habitat Jeunes...).

En cas de loyer impayé, Action logement avance les sommes au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

Visale prend également en charge d'éventuelles **dégradations locales** : une couverture supplémentaire pour le bailleur, sans frais et dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un **logement du parc privé**.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Jeune ou propriétaire, pour savoir si vous pouvez bénéficier de Visale, faites le **test d'éligibilité** sur :

<https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale>

**Demande en ligne** de la garantie sur : [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

## EN CAS DE GRANDES DIFFICULTÉS

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, de la caution, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

**Bon à savoir** : le Fastt (fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

[www.fastt.org](http://www.fastt.org)



## Mobilité professionnelle

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance? Vous êtes muté(e) dans une autre ville? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

### Formation en alternance : l'aide Mobili-jeune

Cette subvention vous aide à financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic. Le montant de l'aide, versée chaque mois, varie de 10 à 100 € versés chaque mois selon le reste de loyer à payer, déduction faite de l'allocation CAF.

**Demande en ligne** (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci)

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)  
rubrique Bouger

### CHÈQUE ÉNERGIE

Attribué sous conditions de ressources, selon votre déclaration de revenus, ce chèque d'un montant compris entre 48 € et 277 € vous permet de payer vos factures d'énergie (gaz, électricité...). Si vous en bénéficiez, il est envoyé chez vous une fois par an entre fin mars et fin avril. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

[www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

### Déménagement : l'aide à la mobilité

Si vous êtes salarié, en reprise d'activité, en 1<sup>er</sup> emploi ou en alternance et que vous déménagez près de votre travail (en résidence principale), vous pouvez bénéficier d'une **aide de 1000** €. Conditions :

- votre salaire est inférieur à 1,5 fois le Smic (2 309,13 brut);
- votre trajet domicile-travail se fait en transports collectifs ou en moins de 30 minutes avec votre véhicule.

Demande en ligne 3 mois maximum après la signature du bail.

Dans certains cas, avec l'aide **Mobili-Pass** vous pouvez bénéficier d'un prêt à taux réduit pour les doubles charges de logement en cas de mobilité professionnelle (loyers, frais d'hôtel...)

**Demande en ligne :**  
[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)  
rubrique Bouger / Accompagnement mobilité



# Les agences Action Logement en Hauts-de-France

Numéro de téléphone unique : 0970 800 800

## AISNE

12 boulevard Roosevelt  
02100 Saint-Quentin

## NORD

2 rue de la Couture  
59700 Marcq-en-Baroeul

68 rue de Famars  
59300 Valenciennes

## OISE

1 rue des Filatures  
60000 Beauvais

9 bis rue Clément Ader  
60200 Compiègne

## PAS-DE-CALAIS

19 avenue du Maréchal Leclerc  
62000 Arras

20 boulevard du Parc  
CS 70014  
62231 Coquelles

## SOMME

32 rue de Noyon  
CS 10207  
80002 Amiens Cedex 1



## Location dans le privé

Quel que soit votre projet logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un meublé...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent aussi bien sur Internet que dans les journaux.

Les **agences** organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont à prévoir dans votre budget : environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les **notaires** peuvent également proposer ce type de service immobilier.

Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

## Offres immobilières

Quelques sites :

[www.ij-annonces.fr](http://www.ij-annonces.fr)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

[www.pap.fr](http://www.pap.fr)

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

[www.seloger.com](http://www.seloger.com)

[www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (centrale du Crous réservée aux étudiants)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation.

## PRIORITÉ À LA VIGILANCE !

Soyez sur vos gardes avec les arnaques sur Internet qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement. N'envoyez jamais d'argent !

Méfiez-vous aussi des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable... sans garantir de vous trouver un logement. Évitez de payer pour avoir une adresse.

## Où s'informer ?

Les conseillers du **réseau Information Jeunesse** (CRIJ, CIJ, BIJ et PIJ) informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières.

[www.ij-hdf.fr](http://www.ij-hdf.fr)

Les **Cllaj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

[www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org)

 >> Pour les adresses régionales (réseau Information Jeunesse, Cllaj, Crous...), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.



## Logement social

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année :

- en ligne sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) ou sur les sites départementaux ;
- ou auprès de l'organisme HLM de votre choix.

**Bon à savoir :** des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)

[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

## PIÈGES À ÉVITER

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas un logement de moins de 9 m<sup>2</sup> ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

### Décrypter une annonce

**F1, F2... T1, T2 ...** : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)

**MB** : meublé

**GG** : garage

**NF** : neuf

**BE** : bon état **TBE** : très bon état

**CC** : charges comprises

**HC** : hors charges

**Dig** : digicode

**DPE** : diagnostic de performance énergétique

**Int** : interphone

**Duplex** : logement sur 2 étages

**PK** ou **Park** ou **PKG** : parking

**CV** : centre-ville

**Et** : étage

**Asc** : ascenseur

**Cuisine aménagée** : meubles + branchements

**Cuisine équipée** : avec appareils électroménagers

**ÉQ** : équipé

**SDB** : salle de bains (avec baignoire)

**Salle d'eau** : comprend une douche

**HB** : heure de bureau

## Partager son logement

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires !

### La colocation

En colocation, il existe deux types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

**Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail !** Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Sans nouveau colocataire, la solidarité de l'ex-colocataire cesse 6 mois après la fin du préavis de ce dernier (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- Un **bail pour chaque colocataire** : chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Où trouver ses colocataires ?

[www.leboncoin.fr/colocations](http://www.leboncoin.fr/colocations)

[www.appartager.com](http://www.appartager.com)

[www.lacartedescolocs.fr](http://www.lacartedescolocs.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (pour étudiants)

[www.colocater.com](http://www.colocater.com)

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 14).

### CONSEIL

Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.



## CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

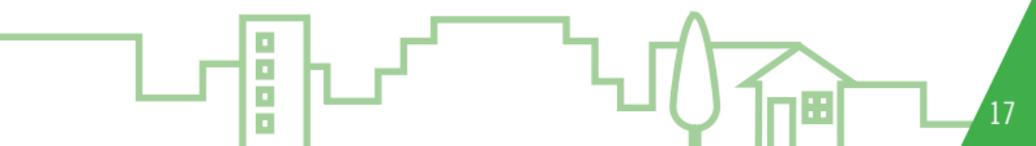
- **Renseignez-vous bien sur la législation** en matière de colocation.
- Trouvez un logement **suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité** et d'indépendance.
- **Choisissez au mieux vos colocataires** : mode de vie, solvabilité, etc.
- **Définissez dès le départ les règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez **faire des compromis et rester souple**.
- **Tirez parti de nouvelles rencontres** pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- **Communiquez en cas de problème** : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

### En savoir +

[www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Colocation

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) tapez « colocation » dans la barre de recherche

[www.tricount.com](http://www.tricount.com) application gratuite pour gérer le budget d'une colocation



## L'habitat partagé intergénérationnel et solidaire

D'autres modes de cohabitation sont possibles. Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes, est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). Le nouveau **contrat de cohabitation intergénérationnelle** mis en place par la loi Elan apporte un cadre juridique à cette formule. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la CAF.

[www.reseau-cosi.com](http://www.reseau-cosi.com)

[www.ij-annonces.fr](http://www.ij-annonces.fr)

### KOLOC' À PROJETS SOLIDAIRES

Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Conjuguez engagement solidaire (4h environ par semaine), mixité sociale et colocation étudiante en vous inscrivant en ligne sur Koloc' à projets solidaires, proposé par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville).  
[rejoins.afev.org/kaps](http://rejoins.afev.org/kaps)

## Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)

## La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bains. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !

**Bon à savoir :** pensez à signer un bail.

[www.ij-annonces.fr](http://www.ij-annonces.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (pour étudiants)

[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)



## Logement contre services

Certains propriétaires (souvent des parents avec de jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

## Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

### Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants boursiers** sont prioritaires.

**N'attendez pas les résultats du bac** pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre **le 15 janvier et le 15 mai** pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE) : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) (cochez la case « Demande de loge-

ment »). Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr>

Une réponse vous sera donnée début juillet par SMS et par mail. Vous aurez 7 jours pour confirmer en ligne votre demande et payer les frais de réservation par carte bancaire (100 € pour tous, déductibles du 1<sup>er</sup> mois de loyer). Ceux-ci seront remboursés si vous vous désistez avant le 31 août 2020.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

### Bonus !

- Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Pas de taxe d'habitation.
  - Accès Internet.

>> Pour les coordonnées des résidences Crous, voir le carnet d'adresses.

### Foyers pour étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Ces foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes...

Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

[www.unme-asso.com](http://www.unme-asso.com)

>> Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

### EN CAS D'URGENCE

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...), ou témoin d'une telle situation, appelez le 115 pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

**Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7**

### Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale...).

[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)  
[www.coallia.org](http://www.coallia.org)

### Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking...

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

[www.adele.org](http://www.adele.org)  
[www.mapiaule.com](http://www.mapiaule.com)  
[www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

>> Pour les coordonnées des résidences privées, voir le carnet d'adresses.



## Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle: jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés.

Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants.

Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises. Ces logements ouvrent droit aux allocations de la CAF. Les logements sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

**Demande de logement en ligne**  
[www.logement-jeunes.unhaj.org](http://www.logement-jeunes.unhaj.org)

>> Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.

### Bonus !

- La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine.

## Les Compagnons du devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.

[www.compagnons-du-devoir.com](http://www.compagnons-du-devoir.com)  
rubrique Trouver une maison

### CAMPUS VERT

Le logement étudiant à la campagne ! Des studios sont proposés par des agriculteurs dans leur ferme à des prix modérés. Une formule qui existe en Bretagne, en Île de France et dans les Hauts-de-France.

[www.campusvert.com](http://www.campusvert.com)

### CALAIS Résidence étudiant(e)s Michel Ange

112 chambres meublées, lumineuses, équipées de frigo, prise TV et téléphone, WIFI et de tous les éléments de confort et de sécurité.

174 Rue Michel Ange. A proximité du Pôle d'enseignement supérieur de la Mi-Voix et du Restaurant Universitaire.  
Un cadre de vie idéal pour la réussite de vos études !

**Loyer 276,53€ TTC** / Contactez Matthieu BARBIER au 03 21 96 70 63 ou par mail [mbarbier@habitatdof.fr](mailto:mbarbier@habitatdof.fr).  
Toutes nos offres de logements sur : [www.habitatdof.fr](http://www.habitatdof.fr)



## Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

### Résidences universitaires

Selon les places disponibles, il est possible de séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :

[www.bedandcrous.com](http://www.bedandcrous.com)

>> Pour les coordonnées des Crous en Hauts-de-France, voir le carnet d'adresses (p.36).

### Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20).

### Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

[www.fuaj.org](http://www.fuaj.org)

[www.auberges-de-jeunesse.com](http://www.auberges-de-jeunesse.com)

### Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

[www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)

[www.clevacances.com](http://www.clevacances.com)

[www.chambres-hotes.fr](http://www.chambres-hotes.fr)

### Hébergement temporaire chez l'habitant

Plusieurs dispositifs, selon les régions, permettent à un jeune d'être hébergé chez un particulier, à titre gratuit ou pour une somme modique, dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'un stage, d'une formation, d'un entretien...

[www.reseau-sam.fr](http://www.reseau-sam.fr)

Réseau SAM : Solidarité Accueil Mobilité dans plus de 120 villes Françaises

### Couchsurfing

Des particuliers prêtent gratuitement leur canapé pour une nuit ou plus.

[www.couchsurfing.com](http://www.couchsurfing.com)

### Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.

### Creps

Hébergement dans le cadre d'un stage, d'une formation...

[www.creps-wattignies.fr](http://www.creps-wattignies.fr)



**TROUVER  
UN  
LOGEMENT**



## Premier contact efficace

**Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).**

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille...

### Vos questions

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ? Proche des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges ? (Attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Y a-t-il un garage ou un parking ?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu

### ASTUCE

Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !

de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

### Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e) ? salarié(e) ?
- Si vous êtes salarié(e), êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.)
- Êtes-vous déjà locataire ?

### LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur :

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)



## LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail, de contrat d'apprentissage...).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents...).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris(e) de vitesse par un(e) concurrent(e) !

## LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR N'EST PAS EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- De l'argent pour réserver le logement.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Se loger. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).



## Votre fiche visite

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio...)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.



## INFOS FINANCIÈRES

<b>Loyer</b>	
<b>Charges</b> : montant + précisions de ce qui est inclus	
<b>Dépôt de garantie</b>	
<b>Taxe d'habitation</b> (selon vos ressources, cf. p. 31)	
<b>Frais</b> (agence / notaire)	

## INFOS ÉNERGÉTIQUES

<b>Chauffage</b> (gaz, électrique, individuel, collectif)	
<b>État des fenêtres, portes...</b>	
<b>DPE</b> (diagnostic de performance énergétique)	

## ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

<b>Accès au logement et état du bâtiment</b> (escalier, toiture...)	
<b>État des pièces principales</b> (salon, chambre)	
<b>État et équipement de la cuisine</b>	
<b>État des sanitaires</b> (salle d'eau / salle de bain + WC)	
<b>État des surfaces</b> (sols, murs, plafonds)	
<b>État des équipements</b> (électricité, chauffage...)	
<b>État du mobilier</b> (dans un logement meublé)	
<b>Connexion web</b> : accès tél / ADSL / fibre optique	

## MES IMPRESSIONS

<b>Environnement</b> Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports...	
<b>Commentaires personnels</b>	



# CONNAÎTRE SES DROITS

## Tout sur le bail

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (appelé aussi bail) signé par le propriétaire et vous, dont chacun garde un exemplaire.

### Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconductible tacitement) ou **9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti** (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

### Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colataires).

#### BAIL MOBILITÉ

Créé par la loi Elan, ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie visale (voir p. 10).

- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

### Documents joints

- État des lieux (voir p. 30).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.



## Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un **bail unique** (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un **bail multiple**. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 16).

### ATTENTION À LA SOUS-LOCATION !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

## Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Location meublée

## Préavis et congés

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue: renseignements sur [www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues](http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues)
- mutation professionnelle ;
- perte d'emploi ;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI) ;
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi ;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH ;
- attribution d'un logement social ;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.



## État des lieux

L'état des lieux est un **document obligatoire** joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

### ASSURANCE OBLIGATOIRE !

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

## Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 10).

### Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer :

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 32).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !



## Loyer et charges

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives** :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

**Bon à savoir :** le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

### LOGEMENT EN MAUVAIS ÉTAT ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « info logement indigne » au 0806 706 806. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

### LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Vous devez payer la contribution à l'audiovisuel public (138 € en 2020) si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et si vous possédez un téléviseur ou dispositif assimilé (ordinateur non concerné).

### Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).



## S'informer/ se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

### Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

[www.anil.org](http://www.anil.org)

### Services logement jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des conseillers du réseau Information Jeunesse (BIJ, PIJ, CIJ, CRIJ) et des Cllaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.



[www.ij-hdf.fr](http://www.ij-hdf.fr)

[www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org)

### Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

### Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

[www.clcv.org](http://www.clcv.org)

[www.lacnl.com](http://www.lacnl.com)

[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)

[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

### Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

Vous pouvez également vous rendre dans une **Maison de justice et du droit** ou dans un **Point d'accès au droit**.

>> Pour les coordonnées des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.





CONNECT

CURSUS

La marque référence  
de l'édition publicitaire

pour la jeunesse

PRINT&DIGITAL

[www.connect-comtogether.com](http://www.connect-comtogether.com)

02 32 96 31 31



CONNECT  
est une marque PYGMA

## Check-list des formalités

### Pour emménager/déménager, pensez à :

- ✓ envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception) ;
- ✓ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs ;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet ;
- ✓ inscrire/retirer votre nom sur/ de la boîte aux lettres et l'interphone ;
- ✓ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts... ;
- ✓ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ✓ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

**Bon à savoir :** notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique Services en ligne / Changement d'adresse en ligne

### DONNEZ UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries, réparez ou faites réparer vos objets gratuitement.

[vide-greniers.org](http://vide-greniers.org)  
[envie.org](http://envie.org)  
[repaircafe.org/fr/visiter](http://repaircafe.org/fr/visiter)

[www.ressourcerie.fr](http://www.ressourcerie.fr)  
[emmaus-france.org](http://emmaus-france.org)  
[donnons.org](http://donnons.org)





## TROUVER UN LOGEMENT

### LOGEMENT EN RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

#### Résidences universitaires gérées par le CROUS

##### NORD

###### CROUS Lille

74 rue de Cambrai - BP 50100  
59 017 Lille cedex  
Tél : 03 20 88 66 00  
crous@crous-lille.fr  
www.crous-lille.fr

##### SOMME

###### CROUS Amiens

25 rue Saint-Leu - BP 50541  
80005 Amiens Cedex 1  
Tél : 03 22 71 24 00  
www.crous-amiens.fr

#### Résidences universitaires gérées par l'Université catholique de Lille

All, tous les services de la vie étudiante (ex AEU - Association d'entraide universitaire)

##### Service logement

47 boulevard Vauban - 59000 Lille - Tél : 03 20 15 97 78 - [www.all-lacatho.fr](http://www.all-lacatho.fr)

#### Résidences universitaires de l'UTC de Compiègne

##### ALESC – UTC

Association Logement Étudiants et Stagiaires de Compiègne  
Rue Roger Coutollenc - BP 60319 - 60206 Compiègne Cedex - Tel : 03 44 23 43 75  
<https://alesc.utc.fr>

### RÉSIDENCES HABITAT JEUNES

#### Union Régionale pour l'Habitat des jeunes – URHAJ Hauts-de-France

15 rue Saint-Genois - 59000 Lille  
Tél : 06 22 46 76 51  
[www.habitatjeuneshdf.fr](http://www.habitatjeuneshdf.fr)

##### AISNE

###### Accueil et Promotion

Accueil et promotion propose des résidences dédiées aux jeunes Tél. : 03 23 62 63 73 [www.asso-aep.org](http://www.asso-aep.org)

###### Résidence Bois du Charron de Laon

Accueil et promotion  
Lieu dit Bois du Charron - 02000 Laon  
Tél : 03 23 23 06 81  
[rj.laon@asso-aep.org](mailto:rj.laon@asso-aep.org)

###### Résidence le Rivage

Accueil et promotion  
58 bis Av d'Essômes - 02400 Château-Thierry  
Tél : 03 23 83 31 66  
[rj.chateauthierry@asso-aep.org](mailto:rj.chateauthierry@asso-aep.org)

###### Résidence Mahieu

Accueil et promotion  
20 rue Mahieu - 02200 Soissons  
Tél : 03 23 53 33 42  
[rj.soissons@asso-aep.org](mailto:rj.soissons@asso-aep.org)

###### Résidence Voltaire

Accueil et promotion  
14 rue Voltaire - 02100 Saint-Quentin  
Tél : 03 23 62 48 32  
[rj.stquentin1@asso-aep.org](mailto:rj.stquentin1@asso-aep.org)



### **Coallia Résidence Soissons**

23 bis route d'Orcamps - 02200 Soissons  
Tél : 03 23 73 22 33  
[www.coallia.org](http://www.coallia.org)

### **Résidence du Bailly**

Accueil et promotion  
Rue du 1er mai - 02300 Chauny  
Tél. : 03 23 52 31 16  
[rj.chauny@asso-aep.org](mailto:rj.chauny@asso-aep.org)

### **Résidence Elysée**

5 bd de Roosevelt - 02100 Saint-Quentin  
Tél : 03 23 65 15 72

## **NORD**

### **Résidence Habitat Jeunes Jean-Baptiste Godin**

42 bis chemin du Pont Bayart  
59280 Armentières  
Tél : 03 20 57 85 96  
[rhjarmenieres@gmail.com](mailto:rhjarmenieres@gmail.com)  
<http://accueilfjt.wixsite.com/rhjflandre>

### **Résidence Habitat Jeunes Le Houtland – Bailleul Résidence de l'Aubépine**

148/150 rue du musée  
59270 BAILLEUL  
Tel : 03 28 44 37 01  
Mail : [HYPERLINK «mailto:nbernard@aaedk.org» nbernard@aaedk.org](mailto:HYPERLINK%20%3Cmailto:nbernard@aaedk.org%3E%20nbernard@aaedk.org)  
<https://accueilfjt.wixsite.com/rhjflandre/rhj-bailleul>

### **Prim'Toit**

Résidence Cap Canaveral  
42 rue Jean Mermoz - 59400 Cambrai  
Tél : 03 27 37 62 85 / 06 49 59 87 61  
[rhja-cambresis@primtoit.org](mailto:rhja-cambresis@primtoit.org)  
<http://www.primtoit.fr/new/index.php>  
<https://www.habitatjeuneshdf.fr/logements/les-logements/>

### **Résidence l'Étape**

47 rue François Lemaire - 59500 Douai  
Tél : 03 27 71 60 78  
[rhja-douais@primtoit.org](mailto:rhja-douais@primtoit.org)  
<http://www.primtoit.fr/new/index.php>

### **Adoma**

La Batellerie  
13 rue de la Batellerie - 59140 Dunkerque  
Tél : 03 28 61 03 30  
[logement.nord-pas-de-calais@adoma.fr](mailto:logement.nord-pas-de-calais@adoma.fr)  
[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

### **Résidence Habitat Jeunes Le Bloodland Résidence Marcel Petit**

2-4 avenue des Maréchaux de France  
59240 Dunkerque  
Tél : 03 28 66 71 66  
[dmorel@aaedk.org](mailto:dmorel@aaedk.org)  
<http://accueilfjt.wixsite.com/rhjflandre>

### **Résidence Habitat Jeunes Le Houtland**

12 Cité du Vert Vallon Rue du Vieux Berquin  
59190 Hazebrouck  
Tél : 03 28 40 62 35  
[nbernard@aaedk.org](mailto:nbernard@aaedk.org)  
<http://accueilfjt.wixsite.com/rhjflandre>

### **FJT Atrihome**

Maison d'Accueil du Jeune Travailleur (MAJT)  
11-13, rue Abélard - 59000 Lille  
Tél : 03 66 72 91 33  
[contactatrihome@majt-lille.org](mailto:contactatrihome@majt-lille.org)  
<https://www.majt-lille.org/V2/>

### **Résidence Nazareth**

17, place Cormontaigne - 59000 Lille  
Tél : 03 20 17 07 17  
[res.jeunes.lille2@tempsdevie.fr](mailto:res.jeunes.lille2@tempsdevie.fr)

### **Résidence Arouet**

81, rue de Jemmapes - 59000 Lille  
Tél : 03 20 63 16 80  
[secretariatrouet@nordnet.fr](mailto:secretariatrouet@nordnet.fr)  
<https://www.habitatjeuneshdf.fr/logements/residence-arouet/>

### **MAJT - Maison d'Accueil du Jeune Travailleur**

17, rue de Thumesnil - 59000 Lille  
Tél : 03 20 52 69 75  
[contact@majt-lille.asso.fr](mailto:contact@majt-lille.asso.fr)  
<https://www.majt-lille.org/V2/>

### **Résidence Béthanie**

15, rue St Genois - 59800 Lille  
Tél : 03 20 06 08 57  
[contact@bethanie-lille.fr](mailto:contact@bethanie-lille.fr)  
<https://www.habitatjeuneshdf.fr/logements/residence-bethanie/>

### **Accueil et promotion**

#### **Résidence Géo André**

1 bis allée Géo André 5- 9600 Maubeuge  
Tél : 03 27 64 79 44  
[rj.maubeuge@asso-aep.org](mailto:rj.maubeuge@asso-aep.org)  
[www.asso-aep.org](http://www.asso-aep.org)



## Résidence Cour du Midi

88 rue Valériani - 59920 Quiévrechain  
Tél : 03 27 45 55 97  
rhja-condequievrechain@primtoit.org  
<http://www.primtoit.fr/new/index.php>

## Résidence Paul Constans

9, place Chaptal - 59100 Roubaix  
Tél : 03 20 66 29 29  
foyerpaulconstans@gmail.com  
<https://www.facebook.com/Association-Arcadis-1524522961192852/>

## Résidence Raymond Thiollier

156, rue de Roubaix - 59200 Tourcoing  
Tél : 03 20 66 29 29  
foyerpaulconstans@gmail.com  
<https://www.habitatjeuneshdf.fr/logements/residence-raymond-thiollier/>

## Prim'Toit

### Résidence du Pont Neuf

3 rue du Pont Neuf - 59300 Valenciennes  
Tél : 03 27 29 49 81  
rhja-valenciennes@primtoit.org  
<http://www.primtoit.fr/new/index.php>

## OISE

### Accueil et promotion Résidence Aldebert Bellier

1 rue Aldebert Bellier - 60000 Beauvais  
Tél : 03 44 02 02 39  
rj.beauvais@asso-aep.org  
[www.asso-aep.org](http://www.asso-aep.org)

### Accueil et promotion Résidence Picardie

133 allée des Roses de Picardie  
60280 Margny-lès-Compiègne  
Tél : 03 44 90 24 10  
rj.compiègne@asso-aep.org  
[www.asso-aep.org](http://www.asso-aep.org)

### Association départementale de l'Oise pour l'habitat des jeunes

Siège social - 50 rue du Général de Gaulle  
60180 Nogent-sur-Oise - Tél : 03 44 71 68 67  
adohj@adohj.fr - [www.adohj.fr](http://www.adohj.fr)  
L'Adohj gère plusieurs résidences dans le département

### Adoma Résidence Anjou

3 rue d'Anjou - 60000 Beauvais  
Tél : 03 44 05 66 50  
logement.nord-pas-de-calais@adoma.fr  
[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

### Adoma Résidence Edouard Branly

2 bd Branly - 60180 Nogent-sur-Oise  
Tél : 03 60 80 00 90  
logement.nord-pas-de-calais@adoma.fr  
[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

### Adoma Résidence Jean Jaurès

129 rue Jean Jaurès  
60180 Nogent-sur-Oise  
Tél : 03 60 80 02 20  
logement.nord-pas-de-calais@adoma.fr  
[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

### Adoma Résidence Liancourt

278 avenue Louis Aragon - 60140 Liancourt  
Tél : 03 44 73 00 61  
[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

### Adoma Résidence Senlis

1 chaussee Brunehaut - 60300 Senlis  
Tél : 03 44 53 11 88  
logement.nord-pas-de-calais@adoma.fr  
[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

## Coallia

### Oise Action Jeunes Noyon

1048 rue d'Orroire - 60400 Noyon  
Tél : 03 44 93 44 06  
sandrine.crapez@coallia.org  
[www.coallia.org](http://www.coallia.org)

### Coallia Compiègne

71 rue du Général Mangin  
60200 Compiègne  
Tél : 03 44 20 40 45  
[www.coallia.org](http://www.coallia.org)

### Coallia Montataire

14 rue André Genisti - 60160 Montataire  
Tél : 03 44 25 29 56  
[www.coallia.org](http://www.coallia.org)

### Foyer des jeunes travailleuses

#### Louise Michel

18 rue Jean Vast - 60000 Beauvais  
Tél : 03 44 06 01 30  
fjtlouisemichel@wanadoo.fr  
<https://www.habitatjeuneshdf.fr/logements/residence-louise-michel/>

## PAS-DE-CALAIS

### Plateforme logement jeunes -

#### 4AJ Résidence Anne Frank

21 rue du Bloc - 62000 Arras  
Tél : 03 21 71 24 83

**Résidence Clair Logis**  
30 Grand Place - 62000 Arras  
Tél : 03 21 55 11 01

**Résidence Nobel**  
7 rue Diderot - 62000 Arras  
Tél : 03 21 16 11 70

## SOMME

**Résidence La Vallée**  
Accueil et promotion  
145 rue Dejean - 80000 Amiens  
Tél. : 03 22 67 09 50  
Email : [re.amiens@asso-aep.org](mailto:re.amiens@asso-aep.org)  
[www.asso-aep.org](http://www.asso-aep.org)

**Accueil et Promotion Résidence la Licorne**  
36 rue Emile Francfort - 80000 Amiens  
Tél : 03 22 92 63 62  
[rj.amiens@asso-aep.org](mailto:rj.amiens@asso-aep.org)  
[www.asso-aep.org](http://www.asso-aep.org)

**Résidence Jeunes COALLIA**  
**Résidence Jean Jaurès**  
128 rue Jean Jaurès - 80000 Amiens  
Tél : 03 22 22 28 60  
[alj@coallia.org](mailto:alj@coallia.org)  
<https://coallia-jeunes.org/amiens/>

**Adoma Résidence Amiens**  
21 route d'Allonville - 80000 Amiens  
Tél : 03 22 44 75 04  
[logement.nord-pas-de-calais@adoma.fr](mailto:logement.nord-pas-de-calais@adoma.fr)

## HÉBERGEMENT À LA FERME

**Campus Vert**  
175 route d'Estaires - 62138 Violaines - Tél : 03 20 29 43 68  
[contact@campusvert.com](mailto:contact@campusvert.com) - [www.campusvert.com](http://www.campusvert.com)

## LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

### NORD et PAS-DE-CALAIS

**Générations et Cultures**  
**Un toit à partager**  
61 rue de la Justice - 59000 Lille  
Tél : 03 20 57 04 67  
[contact@generationsetcultures.fr](mailto:contact@generationsetcultures.fr)  
[www.generationsetcultures.fr](http://www.generationsetcultures.fr)  
Territoires d'interventions : métropole de Lille, communautés urbaines d'Arras et Dunkerque, communautés d'agglomération de Valenciennes, Lens-Lievin et Béthune-Bruay.

**Ensemble2générations**  
1 rue Saint Chrysole - 59237 Verlinghem  
Tél : 06 18 46 34 85 - Nathalie MASSON  
[lille@ensemble2generations.fr](mailto:lille@ensemble2generations.fr)  
[www.ensemble2generations.fr](http://www.ensemble2generations.fr)  
Secteur de Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq

**ensemble2générations Dunkerque**  
Chrystelle MAKY KOUEDY  
950, rue Paul Dessinguez  
59640 Dunkerque  
Tél : 07 68 27 12 27

[dunkerque@ensemble2generations.fr](mailto:dunkerque@ensemble2generations.fr)  
Uniquement sur rendez-vous

### OISE

**Ensemble2générations**  
54, rue de l'Oise - 60200 Compiègne  
Tél : 06 87 91 14 40 / Armelle Castaing  
[compiègne@ensemble2generations.fr](mailto:compiègne@ensemble2generations.fr)  
[www.ensemble2generations.fr](http://www.ensemble2generations.fr)

### SOMME

**Ensemble2générations**  
146 rue Saint-Fuscien - 80000 Amiens  
Tél : 06 71 21 96 18 / Aude De LEGGE  
[amiens@ensemble2generations.fr](mailto:amiens@ensemble2generations.fr)  
[www.ensemble2generations.fr](http://www.ensemble2generations.fr)

### AISNE

**Générations et Cultures**  
Un toit à partager - CCAS de Saint-Quentin  
60 rue de Guise - 02100 SAINT-QUENTIN  
Tél : 03 23 08 81 81  
[ccas.logement@saint-quentin.fr](mailto:ccas.logement@saint-quentin.fr)

## KOLOC' A PROJETS SOLIDAIRES - KAPS

<http://rejoins.afev.org/kaps>

**AFEV Métropole lilloise**  
[kaps.metropolelilloise@gmail.com](mailto:kaps.metropolelilloise@gmail.com)

**AFEV Amiens**  
[kaps.amiens@gmail.com](mailto:kaps.amiens@gmail.com)

**AFEV Valenciennes**  
[kaps.valenciennes@gmail.com](mailto:kaps.valenciennes@gmail.com)

## HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

## Auberges de jeunesse

## NORD

## Auberge de Jeunesse l'Escale

Quartier du grand large  
351 Avenue des bancs de Flandres  
59140 Dunkerque  
Tél : 03 28 63 36 34  
accueil@escale-dunkerque.com  
www.escale-dunkerque.com

## Auberge de Jeunesse Stéphane Hessel

235 boulevard Paul Painlevé  
59000 Lille  
Tél : 03 20 57 08 94  
lille@hifrance.org

## PAS-DE-CALAIS

## Auberge de Jeunesse

56, place Rouget de Lisle  
62200 Boulogne-sur-Mer  
Tél : 03 21 99 15 30  
boulogne-sur-mer@hifrance.org  
www.hifrance.org/carte-auberge-france

## Auberge de Jeunesse La Hulotte Citadelle

La Citadelle - Rue Carnot  
62170 Montreuil-sur-Mer  
Tél : 03 21 06 10 83

## SOMME

## Auberge de Jeunesse

30 Square Friant les 4 Chênes  
80000 Amiens  
Tél : 03 22 33 27 30  
amiens@hifrance.org

## Ethic Etapes

Parc d'Olhain - Rue de Rebreuve  
62620 Maisnil-les-Ruitz  
Tél : 03 21 27 91 79  
reservation@parcdolhain.fr  
www.parcadolhain.fr

## CREPS

11 rue d'Yser - 59139 Wattignies  
Tél : 03 20 62 08 10  
www.creps-wattignies.fr

## S'INFORMER, SE DÉFENDRE

## Réseau Information Jeunesse Hauts-de-France

www.ij-hdf.fr

## CRIJ HAUTS-DE-FRANCE / Amiens

33 Mail Albert 1<sup>er</sup> - 80000 Amiens  
Tél : 03 22 50 02 70  
amiens@crij-hdf.fr

## CRIJ HAUTS-DE-FRANCE / Lille

2 rue Edouard Delesalle - 59800 Lille  
Tél : 03 20 12 87 30  
lille@crij-hdf.fr - www.ij-hdf.fr

## Comités locaux pour le logement autonome des jeunes - CLLAJ

## NORD

## CLLAJ du Cambrésis

65 rue Saint Georges - 59400 Cambrai  
Tél : 03 27 74 46 22  
www.primtoit.fr/new/nos-offres/cambresis

## CLLAJ du Douaisis

29 rue Saint Thomas - 59500 Douai  
Tél : 03 27 98 86 63  
www.primtoit.fr/new/nos-offres/douaisis

## CLLAJ de l'Avesnois

35 rue des Prés - Avesnes Sur Helpe  
31 avenue Kennedy - Fourmies  
Tél : 03 27 60 13 38  
www.primtoit.fr/new/nos-offres/avesnois

## Mission Locale de Lille Espace Réussir

5 boulevard Maréchal Vaillant - 59000 Lille  
03 28 16 02 16 - Espace Réussir  
espacereussir@reussir.asso.fr <http://mde-lille.fr/> - Espace-Reussir-

## Mission Locale Lys Tourcoing

200 rue de Roubaix BP 50357  
59336 Tourcoing Cedex  
Tél : 03 20 28 82 20  
www.emploi-lystourcoing.fr

## Prim'toit

Siège social - 3 rue du Pont Neuf BP 63  
59302 Valenciennes Cedex  
Tél : 03 27 47 77 65  
www.primtoit.fr/new/index.php

### **CLLAJ Valenciennes**

36, rue des Anges - 59300 Valenciennes  
Tél : 03 27 42 01 59  
cllaj-valenciennes@primtoit.org  
www.primtoit.fr/new/nos-offres/valenciennes

### **PAS-DE-CALAIS**

#### **Plateforme Logement Jeunes**

34 bis Grand Place - 62000 Arras  
Tél : 03 21 71 92 97  
plateformelogementjeunes@4aj.fr  
https://plateformelogement.wixsite.com/jeunesarras/qui-sommes-nous

#### **CLLAJ de l'Artois**

Mission Locale de l'Artois  
297 rue Michelet - 62400 Béthune  
Tél : 03 21 64 49 40  
www.facebook.com/mission.locale.artois

#### **Mission Locale du Pays Boulonnais**

7 rue Basse des Tintelleries  
62200 Boulogne-sur-Mer  
Tél : 03 21 30 36 22  
https://www.arefie.org/arefie/carte-interactive-de-l-arefie/mission-locale-du-pays-boulonnais

### **CLLAJ de l'Artois**

Résidence Habitat Jeunes Artois  
122 rue d'Argentine  
62700 Bruay-la-Buissière  
Tél : 03 91 80 12 12  
cllaj.artois@gmail.com  
https://habitat-jeunes-bruay.fr/accompagnement.html

#### **CLLAJ Lens-Liévin**

62800 Liévin - Tél : 03 21 74 98 15  
cllaj@ml-lenslievin.fr  
https://www.facebook.com/pg/CLLAJ-Lens-Li%C3%A9vin-1989067454685906/about/  
http://jecliquepourmonlogement.fr

#### **CLLAJ Hénin-Carvin**

Association Rencontres et Loisirs  
79 bis rue Victor Hugo - 62590 Oignies  
Tél : 03 21 79 95 58 / 06 45 40 23 66 / 03 21 37 01 40  
http://rl-action-sociale.fr

#### **Mission Locale du Pays de Saint-Omer - CLLAJ**

Quartier Foch  
Rue du Quartier de la Cavalerie - BP 80163  
62503 Saint-Omer Cedex  
Tél : 03 21 93 99 00  
contact@mission-locale.org  
http://mission-locale.org/cllaj

## **AGENCES POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT - ADIL**

### **ADIL Nord et du Pas-de-Calais**

59000 Lille - Tél : 03 59 61 62 59 - [www.adilnfdc.fr](http://www.adilnfdc.fr)

**ADIL de l'Oise** - 60000 Beauvais - Tél : 03 44 48 61 30 - [www.adil60.org](http://www.adil60.org)

**ADIL de la Somme** - 80000 Amiens - Tél : 03 60 12 45 00 - [www.adil80.org](http://www.adil80.org)

## **COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE CONCILIATION**

### **AISNE**

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale**  
23 rue Franklin Roosevelt - 02001 Laon cedex  
Tél : 03 60 81 50 00

### **NORD**

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale**  
Mission Accès au Logement - Commission de Conciliation - Cité administrative  
175, rue Gustave Delory - 59000 Lille  
Tél : 03 20 18 33 33 - 03 20 18 37 94

### **OISE**

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale**  
13 rue Biot - BP 10584 - 60005 Beauvais cedex  
Tél : 03 44 06 48 00

### **PAS-DE-CALAIS**

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale**  
Résidence Saint-Pol - 14, voie Bossuet  
BP 20960 - 62033 Arras CEDEX  
Tél : 03 21 23 87 87

### **SOMME**

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale**  
Commission départementale de conciliation  
3 boulevard de Guyencourt  
80027 Amiens Cedex 1  
Tél : 03 22 50 23 54

## CONSEILS DÉPARTEMENTAUX DE L'ACCÈS AU DROIT

Consultez les sites internet du CDAD de votre département pour obtenir la liste des Maisons de justice et du droit ou des Points d'accès au droit.

### AISNE

[www.cdad-aisne.justice.fr](http://www.cdad-aisne.justice.fr)

### NORD

[www.cdad-nord.justice.fr](http://www.cdad-nord.justice.fr)

### PAS-DE-CALAIS

[www.cdad-pasdecalais.justice.fr](http://www.cdad-pasdecalais.justice.fr)

### SOMME

<https://cdad-somme.fr>

# Le CRIJ et le Réseau Information Jeunesse en Hauts-de-France

[www.ij-hdf.fr](http://www.ij-hdf.fr)

#### CRIJ Hauts-de-France - LILLE

2 rue Edouard Delesalle

59800 Lille

Tél : 03 20 12 87 30

[lille@crij-hdf.fr](mailto:lille@crij-hdf.fr)

#### CRIJ Hauts-de-France - AMIENS

33 mail Albert 1<sup>er</sup>

80000 Amiens

Tél : 03 22 50 02 70

[amiens@crij-hdf.fr](mailto:amiens@crij-hdf.fr)

### NORD

#### ANICHE

EVS LEPHARE - 16 rue Gambetta

03.27.87.89.11

[pjinsertionlephare1@orange.fr](mailto:pjinsertionlephare1@orange.fr)

#### AUBY

Pole Escale - Place de la République

03.27.99.60.56

[pj@auby.fr](mailto:pj@auby.fr)

#### ARMENTIERES

Maison Debosque - 29 rue Jean Jaures

03.61.76.08.30

[bij@ville-armentieres.fr](mailto:bij@ville-armentieres.fr)

#### AVESNES SUR HELPE

Centre Socio-Culturel Municipal « Le Nouvel Air »

26 Bis rue des Pres - 03.27.61.25.88

[s.frappat@avesnes-sur-helpe.fr](mailto:s.frappat@avesnes-sur-helpe.fr)

#### BOURBOURG

ANDYVIE Centre socio éducatif

avenue Francois Mitterrand

03.28.20.53.65

[point.jeunesse@orange.fr](mailto:point.jeunesse@orange.fr)

#### CAMBRAI

13 bis rue Saint Nicolas - BP 442

03.27.81.20.22

[pj@sejc.fr](mailto:pj@sejc.fr)

#### DOUAI

MJC - 215 rue d'Arleux - 03.27.71.18.19

[pj@mjc douai.fr](mailto:pj@mjc douai.fr)

#### DUNKERQUE

Lieu Jeunesse - 14 rue de la Maurienne

03 28 22 64 66

[christiane.rots@eedk.fr](mailto:christiane.rots@eedk.fr)

#### FACHES THUMESNIL

51, rue Gambetta - 03.20.44.71.19

[mhuguet@ville-fachesthumesnil.fr](mailto:mhuguet@ville-fachesthumesnil.fr)

#### FOURMIES

Médiathèque ANTOON KRING

9, rue Faidherbe

03 27 69 72 90

[pj59610@laposte.net](mailto:pj59610@laposte.net)

#### GRAVELINES

Atouts ville - Boulevard de l'Europe

07.75.11.70.14

[k.guerlus@atoutsville.fr](mailto:k.guerlus@atoutsville.fr)

#### HALLUIN

MJC - 78 rue Gustave Desmettre

03.20.28.11.50

[mjcseverine@gmail.com](mailto:mjcseverine@gmail.com)

#### HAUBOURDIN

Mairie - 11 rue Sadi Carnot

03.20.18.36.49 - [pj@haubourdin.fr](mailto:pj@haubourdin.fr)

#### HAZEBROUCK

Centre Socio Educatif - 2 Place Degroote

03.28.49.51.30

[jeunesse@csehazebrouck.fr](mailto:jeunesse@csehazebrouck.fr)

#### HELLEMES

31 rue Jules Guesde - 03.20.33.10.13

[pjihellemes@mairie-lille.fr](mailto:pjihellemes@mairie-lille.fr)

#### HEM

Maison de l'Emploi et des Services Publics

Parvis Berthelot - 03.20.66.58.11

[pj@ville-hem.fr](mailto:pj@ville-hem.fr)

#### LAMBERSART

263 rue du Bourg - 03.20.08.44.06

[aaloo@ville-lambersart.fr](mailto:aaloo@ville-lambersart.fr)

**LA MADELEINE** 

12 rue du moulin - 03.28.52.66.90  
[informationjeunesse@ville-lamadeleine.fr](mailto:informationjeunesse@ville-lamadeleine.fr)

**LA SENTINELLE** 

rue Charles Basquin - 03.27.20.01.07  
[goze.r@lasentinelle.fr](mailto:goze.r@lasentinelle.fr)

**LEVAL**

Centre social et culturel La Florentine  
ZAE La Florentine - 03.27.58.23.50  
[espaceflorentinejeunesse@orange.fr](mailto:espaceflorentinejeunesse@orange.fr)

**LILLE Faubourg de béthune** 

Association Perspectives  
4 ter rue du Professeur Lamaze  
03.20.44.79.81  
[cyberperspectives59@gmail.com](mailto:cyberperspectives59@gmail.com)

**LOMME**

Mission Jeunesse - 1 Av. de la République  
03.20.92.24.04 - [lsannier@mairie-lomme.fr](mailto:lsannier@mairie-lomme.fr)

**LOOS** 

100 rue du MI Foch - 03.20.07.10.82  
[pointinformationjeunesse@ville-loos.fr](mailto:pointinformationjeunesse@ville-loos.fr)

**LOUVROIL** 

Réussir en Sambre Avesnois  
6 route Landrecies - 03.27.65.99.40  
[pjilouvroil@gipreussir.fr](mailto:pjilouvroil@gipreussir.fr)

**LYS LEZ LANNOY**

Mission locale - 12 bis avenue Paul Bert  
03.61.76.15.74 - [leconte.f@mlroubaix.com](mailto:leconte.f@mlroubaix.com)

**MARCQ EN BAROEUL**

111 avenue Foch - 03.20.45.63.21  
[pjij@marcq-en-baroeul.fr](mailto:pjij@marcq-en-baroeul.fr)

**MARLY** 

Maison des Associations - Rue des Ateliers  
03.27.28.12.26 - [pjij@marly.fr](mailto:pjij@marly.fr)

**MAUBEUGE** 

Réussir en Sambre Avesnois  
20 rue Alphonse De Lamartine  
03.66.32.32.35  
[pjij@gipreussir.fr](mailto:pjij@gipreussir.fr)

**MERVILLE** 

Centre social,  
Espace d'Animation Stéphane Hessel  
18 Place François Mitterrand  
03.28.48.36.94  
[centresocial@ville-merville.fr](mailto:centresocial@ville-merville.fr)

**MONS EN BAROEUL** 

8 ter rue d'Alsace - 03.20.67.08.36  
[pjij-mons@orange.fr](mailto:pjij-mons@orange.fr)

**ONNAING** 

Maison des services  
17 Chasse de Valenciennes  
03.27.33.20.90  
[maisondeservices@onnaing.fr](mailto:maisondeservices@onnaing.fr)

**RONCHIN** 

5 Bis rue de la Comtesse  
03.20.52.26.03  
[pjij@ville-ronchin.fr](mailto:pjij@ville-ronchin.fr)

**ROUBAIX Est** 

Centre social des 4 quartiers  
135, Avenue Roger Salengro  
03 20 02 35 40  
[ref.jeune.cs4q@ccas-roubaix.fr](mailto:ref.jeune.cs4q@ccas-roubaix.fr)

**ROUBAIX Sud** 

Pôle Ressource Jeunesse Laennec  
1 Rue Joseph Dubar  
03.28.34.28.40  
[mhema@ville-roubaix.fr](mailto:mhema@ville-roubaix.fr)

**ROUBAIX Nord PIJ** 

Pole Ressources Jeunesse  
62 Rue Turgot - 03.28.34.28.40  
[aguettiche@ville-roubaix.fr](mailto:aguettiche@ville-roubaix.fr)

**ROUBAIX Centre Ouest PIJ** 

Mission locale  
92 avenue Jean Baptiste Lebas  
03 62 26 04 00  
[chabane.r@mlroubaix.com](mailto:chabane.r@mlroubaix.com)

**SAINT ANDRE**

Point Jeunes - 97 rue Sadi Carnot  
03.28.52.39.92  
[serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr](mailto:serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr)

**SECLIN** 

5 Allée de la Vinaigrerie  
03.20.96.29.01  
[pjij@ville-seclin.fr](mailto:pjij@ville-seclin.fr)

**SIN LE NOBLE** 

Maison de Quartier Nelson Mandela  
163 rue Pierre Semard  
03.27.89.61.77  
[pjij.mandela@mairie-sinlenoble.fr](mailto:pjij.mandela@mairie-sinlenoble.fr)

**TOURCOING**

La Station - 16 rue Paul Doumer  
03.20.24.24.42  
[lastation@ville-tourcoing.fr](mailto:lastation@ville-tourcoing.fr)

**VIEUX CONDE** 

Maison pour tous - 75 rue d'Anjou  
03.27.40.14.24  
[pjij.vieuxconde@gmail.com](mailto:pjij.vieuxconde@gmail.com)

**VILLENEUVE D'ASCQ**

OMJC - Rue Yves Decugis  
03.28.80.54.25  
[cij@omjc-info.fr](mailto:cij@omjc-info.fr)

**WATTIGNIES** 

14 rue Pierre et Marie Curie  
03.20.16.15.02  
[pjij@mairie-wattignies.com](mailto:pjij@mairie-wattignies.com)

**WATTEN** 

Centre Socio Culturel Espace St Gilles  
4 rue de la Victoire - 03 21 88 34 77  
[jolefebvre10@gmail.com](mailto:jolefebvre10@gmail.com)

**PAS-DE-CALAIS****AUCHY LES MINES** 

Rue Grenier  
03.21.02.56.02  
[pjij.auchylesmines@orange.fr](mailto:pjij.auchylesmines@orange.fr)

## AUDRUICQ-Oye plage

CC de la Région d'Audruicq  
66, place du Général de Gaulle  
07.70.27.57.96  
[pjj@ccra.fr](mailto:pjj@ccra.fr)

## AVION

Espace Jeunes Michel Brule  
Place des Droits de l'Enfant  
03.21.79.44.90  
[pjj@ville-avion.fr](mailto:pjj@ville-avion.fr)

## BETHUNE

Médiathèque Elie Wiesel  
Place Georges Clémenceau  
03.21.63.00.75  
[pjj@ville-bethune.fr](mailto:pjj@ville-bethune.fr)

## BEUVRY

Maison pour Tous - 597 rue Leon Gallot  
03.21.61.94.55  
[eric.dernoncourt@villedbeuvry.fr](mailto:eric.dernoncourt@villedbeuvry.fr)

## BOULOGNE SUR MER

Association Developpement Social Urbain  
29 rue des Religieuses Anglaises  
09.84.32.07.01  
[dsu.cnapse@gmail.com](mailto:dsu.cnapse@gmail.com)

## BRUAY LA BUISSIÈRE

Mission Locale de l'Artois  
41 rue Pierre Beregovoy  
03.21.52.96.60  
[bij@mlartois.fr](mailto:bij@mlartois.fr)

## CALAIS

68 bis rue de la Pomme d'Or  
03.21.46.20.70  
[jeunesse@mairie-calais.fr](mailto:jeunesse@mairie-calais.fr)

## CARVIN

Maison de l'Initiative et de la Citoyenneté  
Avenue de la République  
03.21.08.06.19  
[pjj@carvin.fr](mailto:pjj@carvin.fr)

## COURRIERES

Maison de Services Publics - 5 rue des Acacias  
03.91.83.23.00  
[pointemploi@courrieres.fr](mailto:pointemploi@courrieres.fr)

## DESVRES

Maison intercommunale des Services et de la Solidarité (MISS) - Rue Claude BP 41  
03.21.99.26.02  
[aurelie.delamaere@cc-desvressamer.fr](mailto:aurelie.delamaere@cc-desvressamer.fr)

## EVIN MALMAISON

Impasse Pantigny - 03.21.79.70.23  
[pjj.evin@yahoo.fr](mailto:pjj.evin@yahoo.fr)

## HARNES

Espace Nelson Mandela - 25 bis rue des Fusilles  
03.21.13.82.42  
[pjj@ville-harnes.fr](mailto:pjj@ville-harnes.fr)

## LAVENTIE

Maison des Loisirs  
22 rue du général de Gaulle  
03.21.63.17.40  
[pjj@laventie.fr](mailto:pjj@laventie.fr)

## LE PORTEL

Centre Social Espace Carnot  
42 Avenue du General San Martin  
03.21.10.31.10  
[pjjleportel@gmail.com](mailto:pjjleportel@gmail.com)

## LE TOUQUET

Centre social/pôle jeunesse  
29, avenue de villemessant  
03.21.05.21.20  
[pjjletouquet@letouquet.com](mailto:pjjletouquet@letouquet.com)

## LIBERCOURT

Rue Cyprien Quinet - 03.21.37.88.35  
[pjj@libercourt.com](mailto:pjj@libercourt.com)

## LIEVIN

309 rue Clovis - 03.91.84.71.68  
[s.robillart@lievin.fr](mailto:s.robillart@lievin.fr)

## LILLERS

Communaute d'Agglomeration de Bethune-Bruay  
14 rue des Martyrs - 03.21.54.78.80  
[pjj@cc-artois-lys.fr](mailto:pjj@cc-artois-lys.fr)

## LUMBRES

Communauté de communes du Pays de Lumbres  
Maison des services au public  
1 Chemin du Pressart - 03.21.12.57.24  
[donatienne.fournier@ccplumbres.fr](mailto:donatienne.fournier@ccplumbres.fr)

## MARQUISE

Forum des Associations - Square J. Fayeulle  
09.64.44.21.89 - [pchemin.pc@gmail.com](mailto:pchemin.pc@gmail.com)

## MÉRICOURT

1 Bis Place de la République  
0321389624  
[karine.delabre@mairie-mericourt.fr](mailto:karine.delabre@mairie-mericourt.fr)

## MONTREUIL SUR MER

CA2BM - 1 rue des Juifs  
03.21.05.40.04  
[servicejeunessedumontreuillois@orange.fr](mailto:servicejeunessedumontreuillois@orange.fr)

## OIGNIES

18/20 rue Emile Basly  
03.21.40.04.64  
[pjj@oignies.fr](mailto:pjj@oignies.fr)

## SAINS EN GOHELLE

Centre culturel et soleil Soledad  
Place Lyauthé - 03.21.40.25.30  
[pjj.sainsengohelle@gmail.com](mailto:pjj.sainsengohelle@gmail.com)

## SAINT MARTIN LES BOULOGNE

Centre Social Eclate  
Maison de quartier Centre  
Square Isabelle Nacry - 03.91.900.910  
[pointinformationjeunesse@centresocialeclate.com](mailto:pointinformationjeunesse@centresocialeclate.com)

**SAINT OMER** 

Quartier Foch, rue de la Cavalerie  
BP 80163 - 03.21.38.96.28  
as.desbois@ca-pso.fr

**SAINT POL SUR TERNOISE** 

ADEFI/Mission Locale  
1 rue des Procureurs - 03.21.03.26.10  
a.dubois@adefi-mlr.fr

**VENDIN LE VIEL**

Place Jean Jaures - 03.21.77.37.11  
pij@vendinleviel.fr

**WINGLES** 

Mission Jeunesse - 33 rue Boileau  
03.21.38.96.49 - sylvie.lopresti@wingles.fr

**AISNE****BOHAIN EN VERMANDOIS** 

14 rue de la République  
03 23 07 17 19 - jeunesse02@orange.fr

**CHATEAU -THIERRY** 

rue Robert Lecart - 03 23 83 59 18  
coralie.assailly@ville-chateau-thierry.fr

**CHAUNY** 

Rue de la poste - 03 23 40 07 06  
pij@ville-chauny.fr

**LA CAPELLE** 

2 Rue de la Gare, La Capelle, France  
03 23 97 79 72  
zakaria@tac-tic-animation.org

**LAON** 

56 Bd Gras Brancourt - 03 23 23 70 09  
cij.aisne@gmail.com

**PINON** 

Picardie des châteaux  
618 place Charles De Gaulle  
09 66 96 23 54 - ej@picardiedeschateaux.fr

**SOISSONS** 

Rue du Belvédère - 03 23 76 24 29  
h.dumenil@ville-soissons.fr

**OISE****BEAUVAIS**

BLOG 46 - 46 rue Jules FERRY  
03 44 45 20 07 - blog46beauvais@gmail.com

**BRETEUIL** 

26 rue basse Saint-Cyr  
03 44 45 43 50 - jeunesse.cscb@orange.fr

**CLERMONT** 

59 rue Wenceclas Courtellier  
03 44 78 12 32  
infojeunesse.clermont@gmail.com

**COMPIEGNE** 

105 bis rue Saint Joseph - 03 44 20 71 09  
cindy.juszczyk@mairie-compiegne.fr

**CREIL** 

22 rue Despinas - 03 44 25 69 34  
jeunesse@mairie-creil.fr

**GRANDVILLIERS** 

32 rue Frédéric Petit - 03 44 46 75 41  
accueil@csrgrandvilliers.fr

**LAMORLAYE** 

1 rue de la tenure - 03 44 21 64 15  
j.kerandel@ville-lamorlaye.fr

**MOUY** 

19 rue Jules Ferry - service.jeunesse@mouy.fr

**MERU** 

7 rue du 8 mai 1945 - 06 59 49 28 35  
forneme@ville-meru.com

**NANTEUIL LE HAUDOIN** 

44, rue Gambetta - 03 44 88 37 90  
jeunesse.csr@orange.fr

**PONT-SAINTE-MAXENCE** 

51 rue Charles Lescot - 03 44 61 55 12  
pi-jeunesse@ccpoh.fr

**THOUROTTE**

Rue du General Koenig - 03 44 90 68 90  
pij@thourotte.fr

**SOMME****AMIENS – L'Odysée** 

Avenue de la paix - 03 22 66 10 74

**AMIENS - Etouvie** 

Place de Pays d'Auge - 03 60 01 00 70  
i.habbout@amiens-metropole.com

**AMIENS – Tour du Marais** 

120 rue Simone Signoret  
03 22 45 61 25  
d.bouanani@amiens-metropole.com

**AMIENS – Elbeuf** 

9 rue Antoine de Saint Just  
03 22 33 07 52  
a.chanet@amiens-metropole.com

**ABBEVILLE** 

1 Place Saint Jacques - 03 22 24 25 18  
pij@mpt-abbville.asso.fr

**FRIVILLE ESCARBOTIN** 

170 bis rue du general Leclerc  
03 22 30 68 87  
sandrine.tetu@cc-vimeu.fr

**LONGUEAU** 

1 ter avenue Henry Barbusse  
03 22 46 11 03 - caj-pij@ville-longueau.fr

**MONCHY-LAGACHE** 

13 Grand Rue - 03 22 85 29 66  
biblid@orange.fr

**PÉRONNE** 

5 rue Jules Ferry - 03 22 84 75 10  
pij@ville-peronne.fr



### Une édition du CIDJ

Le guide *Trouver un logement* (édition 2020)  
est une publication du réseau Information Jeunesse

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction :

Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire)

Patricia Laplaige (CRIJ Nouvelle-Aquitaine)

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

Création et réalisation graphique : Carolina Ferreiro (CIDJ)

Création de la couverture : Carolina Ferreiro (CIDJ)

Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ)

Crédits photo de couverture : Istockphoto

© CIDJ / Réseau Information Jeunesse 2020

### Version Hauts-de-France

Directeur de publication : Jacques FONTAINE

Actualisation Hauts-de-France : Caroline RAES et Christine DE OLIVEIRA

Régie publicitaire : PYGMA - Tél : 02 32 96 31 31

Impression et façonnage : Imprimerie Mérico



#### **CRIJ Hauts-de-France - Site de Lille**

2 rue Edouard DELESALLE - 59800 LILLE

Tél. : 03 20 12 87 30

#### **CRIJ Hauts-de-France - Site d'Amiens**

33 mail Albert 1er - 80000 AMIENS

Tél. : 03 22 50 02 70

[www.ij-hdf.fr](http://www.ij-hdf.fr) - [www.facebook.com/CRIJHDF](https://www.facebook.com/CRIJHDF)

Dépôt légal juin 2020

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

# Des logements étudiants

 ouvrant droit à l'APL\*

A Lille, Valenciennes, Douai, Roubaix, Lens



€ aucun frais d'agence ni de frais de dossier

 meublés et équipés

 salles-de-bains et WC privatifs

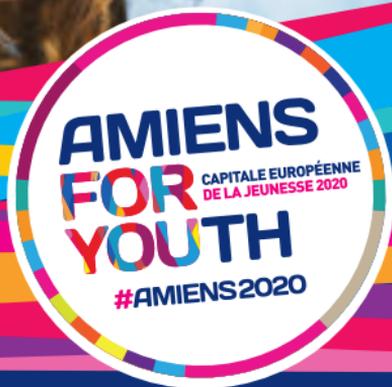
 Certaines résidences disposent de **solutions adaptées à la vie étudiante** (laverie, salles communes...)

Retrouvez l'ensemble de nos résidences étudiantes :



[www.sia-habitat.com](http://www.sia-habitat.com)

09 69 32 12 18



**AMIENS,  
1<sup>ÈRE</sup> VILLE FRANÇAISE  
CAPITALE  
EUROPÉENNE DE  
LA JEUNESSE !**



EUROPEAN  
YOUTH  
CAPITAL



**amiens**  
naturellement

**ATTRAYANT !**

